AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20240711-DEC117_2024-AU

en date du 18/07/2024 ; REFERENCE ACTE : DEC117_2024

Département de SEINE-ET-MARNE	DOMAINE
Canton de PONTAULT-COMBAULT	Commande Publique
°°_°_	Marché de service
Commune de ROISSY-EN-BRIE	

EE/AT/AC

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE nº 117/2024

Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat avec le prestataire « Planète Sciences » pour l'organisation d'une animation scientifique les 8 et 13 aouts 2024 pour les enfants d'élémentaires de 6/11 ans.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les offres et propositions reçues,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de proposer aux enfants d'élémentaires des animations sur le thème des sciences durant les vacances d'aout 2024,

CONSIDÉRANT que la prestation proposée du prestataire « Planète Sciences » répond à cette volonté, DECIDE

<u>Article 1</u>: de conclure le contrat avec le prestataire « **Planète Sciences** », **Planète Sciences Île-de-France** Aérodrome Paris Villaroche 77550 LIMOGES-FOURCHES

<u>Article 2</u>: Le contrat a pour objet l'organisation d'animations scientifiques, comprenant 2 observations en extérieur et 4 ateliers d'1h30 avec un animateur. Il est conclu pour un montant forfaitaire de $1000 \in \text{(mille euros)}$ pour 2 groupes de 30 enfants.

Article 3 : La convention est conclue jusqu'au 31 août 2024.

<u>Article 4</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 10 juillet 2024

François BOUCHART,



Maire de Roissy-en-Brie 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne